№ 142 — 4me année | Le numéro : 5 centimes | Mardi 4 Décembre 1906

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION le mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par semestre (6 mois)

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envois des 3 numéros de la semaine . .	11.—	5.50	3.—
Cafés, Hôtels et Pensions	5.70	2.85	1.50

Le Journal est envoyé gratuitement à l'essai, pendant 15 jours à toute personne qui en fera la demande.
Le „BULLETIN OFFICIEL" est joint en supplement au prix de fr. 0.60 par semestre.

Administration & Expédition :
SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

On peut s'abonner en tout temps, soit à l'Administration du « Journal », soit dans les bureaux de poste.

Les annonces et réclames sont reçues directement par l'Administration du « Journal. »

Annonces :

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace .	0.10	0.15	0.20
Minimum (5 lignes) . . .	50 cts.		
Réclames	40 cts.		

L'abonnement à l'année 1906 donne droit à l'insertion gratuite d'une annonce de 10 lignes, à paraître sous la rubrique des petites annonces. — Les annonces sont reçues à toute heure aux bureaux du «Journal».

TIRAGE DÉJA LE 20 DÉCEMBRE
Grande Loterie d'Argent
garantie par l'Etat de HAMBOURG
consistant en 94000 Billets, dont 45550 Lots et 8 primes
partagés en 7 classes.
La somme totale des prix s'élève à
Neuf Millions 248 485 Marcs
Le plus gros lot au cas le plus heureux suivant § 9 du plan sera
600000 Marcs ou 750000 Francs
spécialement

1	à 300000	=	300000
1	à 200000	=	200000
1	à 100000	=	100000
2	à 60000	=	120000
2	à 50000	=	100000
1	à 45000	=	45000
2	à 40000	=	80000
1	à 35000	=	35000
2	à 30000	=	60000
7	à 20000	=	140000
1	à 15000	=	15000
11	à 1000	=	110000
36	à 5000	=	180000
103	à 3000	=	309000
160	à 2000	=	320000
437	à 1000	=	437000
578	à 300	=	173400
27764	à 169	=	4692116

16448 à M. 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un
entier billet original Fr. 7.50
demi „ „ „ 3.75
quart „ „ „ 1.90
contre mandat de poste ou de remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

Kaufmann & Simon
Maison de banque et change
à Hambourg.

LIÈVRES ! LIÈVRES !
La maison de comestibles
E. CHRISTEN
A BALE O-F-2538
expédie jusqu'au premier mars 1907
gros lièvres 1re qualité
avec la peau à fr. 5.40
dépouillés à fr. 5.—
Franco domicile en Suisse. 692

Instruments de musique
A. DOUDIN, Bex
Fournisseur de l'Armée fédérale
Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fourniture, pour **tous les instruments.** Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. *Cordes renommées.* 415
Nicklage — Argentures
Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Personnes cherchées
DES DEUX SEXES SONT POUR TRICOTER SUR NOS MACHINES
5 Francs de gain par jour et plus
Travail simple et rapide à la maison pendant toute l'année. Pas de connaissances spéciales nécessaires. La distance ne fait rien c'est nous qui vendons la marchandise. Beaucoup d'attestations, certificats, rapports, etc.
Société des machines à tricoter pour travail à domicile.
THOS.-H. WHITTIK & Co, S.-A. ZURICH, Klingenst. 31. S-23
689 BUREAU AUXILIAIRE: LAUSANNE, rue du Bourg, 4. S 23

LE MEILLEUR CAFE GRILLE
sort de la Rôtisserie à force électrique
DE LA MAISON
Ludwig et Gaffner à Berne
Torréfaction fraîche journalière.
Conditions : Remboursement.

Conditions spéciales:
I. Depuis 3 kilos franco de port ou bien en port dû, mais dans ce cas le client recevra par chaque 6 livres une jolie boîte en fer-blanc illustrée gratis.
II. Les prix indiqués dans cette colonne s'entendent franco pour un sac en toile contenant 9 livres de Café grillé en décousant les couture, chaque sac donnera un solide essuie-mains.

	I p. 1/2 ko.		II p. Colis	
Café des familles	—	90	8	10
Café de ménage III	1	—	9	—
„ „ „ II	1	20	10	50
„ „ „ I	1	40	12	—
Melange Java	1	50	13	—
Perlé extra	1	60	14	—
Mélange Mocca	1	80	15	50
Café turc	1	90	16	50
Mélange Viennois	2	—	17	—

Sur demande le café est moulu gratuitement. 681

LA TISANE FRANÇAISE
reconstituante
des Anciens Moines
guérit radicalement toutes les maladies d'estomac, du foie et des intestins ; gastrites, dyspepsies, digestions difficiles, etc.
Elle chasse la bille les glaires, les rhumatismes, les vices du sang et des humeurs. Cette bienfaisante, **Tisane Française des Anciens Moines** composé avec des plantes des Alpes et du Jura est dépurative, laxative, apéritive, antibilleuse fortifiante et antirhumatismale. Approuvée par la Société d'Hygiène de France.
Le flacon (avec brochure explicative) **4.50**, par 3 flacons **12 francs**. En vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal, DEROUX, pharmacien à Thonon-les-Bains, qui expédie franco. Dépôt à Sion, Pharmacie Pitteloud 316

Manufacture de sacs en papier
Papier d'emballage
E. ANTHONIOZ
Jacques VILLIGER, Fribourg
successeur
PLACE NOTRE-DAME 574

CHOCOLAT Grison

Kaiser-Borax
Spécialement préparé **pour la Toilette** et l'usage domestique, adoucit l'eau, embellit le teint, nettoie tout objet de menage. Mode d'emploi dans chaque boite.
Se vend partout en cartons de 15, 30 & 75 cents.
Seul fabricant: Heinrich Mack à Ulm s/D.

SAVON D'OR Schuler
Qu'il est doux chaque soir, la tâche terminée,
Dans les draps fins, blanchis au fameux SAVON [d'OR
De s'allonger très las de la longue journée
Lorsque dans la maison tout se calme et s'endort,

CACAO SOLUBLE **SUCHARD**
PRÉPARATION INSTANTANÉE DIGESTIF ET FORTIFIANT

Rich. HEUSSER
FABRICANT DE FOURNEAUX
COLOMBIER (Neuchâtel)
Poêles portatifs — Nouveau système — Grilles mobiles
Brevet Nro: ou demandé — *Catalogue sur demande.* 616

Lot principal ev. **600000** marcs soit **750000 fr.** en or | ANNONCE DE FORTUNE | LES LOTS sont GARANTIS par l'Etat
Premier tirage le 20 Décembre.
Invitation à la participation aux
CHANCES DE GAIN
aux grands tirages des primes garantis par l'Etat de Hambourg dans lesquels
9 MILLIONS 248,485 MARCS
seront sûrement tirés.
Dans ces tirages avantageux, contenant selon le prospectus seulement 94000 billets, les LOTS suivants DOIVENT ÉTRE FORCÉMENT GAGNES en 7 tirages dans l'espace de quelques mois, savoir :
Le plus gros lot possible, est éventuellement **600.000** marcs soit Fr. **750.000** en or. En spécial il y a les suivants lots principaux :

1 prime	à 300000 marcs	1 lot	à 40000 marcs
1 „	200000 „	1 „	30000 „
1 „	60000 „	7 „	20000 „
1 „	50000 „	1 „	15000 „
1 „	45000 „	11 „	10000 „
1 „	40000 „	36 „	5000 „
1 „	35000 „	103 „	3000 „
1 „	30000 „	160 „	2000 „
1 lot à	100000 „	437 „	1000 „
1 „	60000 „	578 „	300 „
1 „	50000 „	185 „	200 „

La loterie contient en somme 45550 lots et 8 primes parmi 94000 billets, de sorte que présque la moitié des billots émis doit sûrement gagner Les primes sont des gains additionnels, échéant dans chaque tirage au billet respectif qui sera tiré le dernier d'un lot principal conformément au réglement du prospectus.
Le plus gros lot possible du 1er tirage est de Mk. **50000,** celui du 2e tirage Mk **55000,** 3e Mk **60000,** 4e Mk **65000,** 5e Mk **70000,** 6e Mk **80000** et celui du 7e tirage final.
Marcs 600000 soit fr. 750000.
L'émission des billets se fait en billets entiers, demi et quarts de billets. Le demi, respectivement le quart de billet ne donne droit qu'à la moitié, respectivement qu'au quart de la somme gagnée par le numéro du billet
J'expédie les billets, donnant droit au PREMIER tirage, officiellement fixé
au prix net de Francs **7.50** le billet entier
„ **3.75** le demi-billet
„ **1.90** le quart de billet.
Les mises des tirages suivants et la distribution des lots sur les divers tirages sont indiquées dans le prospectus OFFICIEL qui sera gratuitement expédié à chaque participant, ainsi qu'à tous ceux qui en font la demande. Chaque participant reçoit de moi immédiatement après le tirage la liste officielle des lots.
Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.
Chaque commande peut se faire en un mandat poste ou contre remboursement. Frais de remboursement: 50 centimes.
A cause de l'époque rapprochée du tirage on est prié d'adresser les ordres immédiatement cependant jusqu'au **20 Décembre** en toute confiance à 643
Samuel HECKSCHER seur.,
Banquier à **Hambourg.** (*Ville libre*)

ON DEMANDE
deux filles fortes
pour laver.
Gage 30 frs par mois
S'adresser à Mlles MOTTIER, Leysin. 695

Billets de Loterie
pour la construction de l'église d'Œrlikon 669
à 1 fr. — Pour 10 frs. 11 billets.
LISTE DE TIRAGE à 20 cts.
PLACE CENTRALE A ZUG
13 lots principaux de **1000** à **20000 frs.**
6475 lots de **5** à **500 frs.** O-F-2333

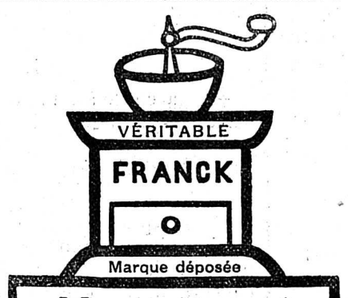

MOULIN À CAFÉ
meilleur mélange au café.

LA PLUS IMPORTANTE
LOTERIE
est celle pour la nouvelle église catholique de
NEUCHATEL
à UN FRANC le billet
Gros lots de fr. **40.000, 15.000,** etc.
Un gagnant sur 38. Billets variés.
Les billets sont en vente chez Ch. GANTER coiffeur à Sion, Mme Vve Jos. BOLL à Sion Maurice MARSCHAL, Bibliothèque de la gare, Sion, Felix MAYE, Café du Cerf, Sion et C. de SIEBENTHAL, coiffeur à St-Maurice 625
ou envoyés contre remboursement par
Mme **FLEUTY** Agence Générale Rue Gourgas, 4 **GENEVE**
On cherche des revendeurs
S'adresser aussi à Mme FLEUTY à Genève

TIRAGE Binningen en Décembre 1906
Billets de loterie
de Binningen, d'Aegeri, ainsi que de Göschenenalp, Neuchâtel, Schindellegi,
sont envoyés à fr. 1 et liste
O-F-2203 **à 20 cts.** 660
par le dépôt de billets de loterie
de Madame HIRZEL-SPOERRI, Zoug
GROS LOTS 5--40000 frs.
sur dix billets un gratis

MAISON MURE, à Pont-St-Esprit (Gard). A. GAZAGNE, Gendre et Suc., Phen de 1re classe.
MALADIES NERVEUSES
Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, Affections de la Moëlle épinière, Convulsions, Crises, Vertiges, Eblouissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée
Guérison fréquente, Soulagement toujours certain par le **SIROP de HENRY MURE**
Succès consacré par 30 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.
FLACON : 5 FR. — NOTICE GRATIS.
PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE
« Depuis 50 ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède « plus efficace que les escargots contre « les irritations de poitrine. »
« Dr CHRESTIEN, de Montpellier. »
Goût exquis, efficacité puissante contre *Rhumes, Catarrhes aigus* ou *chroniques, Toux spasmodique, Irritations* de la *gorge* et de la *poitrine.*
Pâte 1f; Sirop 2f.— *Exiger la* PATE MURE. *Refuser les imitations*
Thé Diurétique de France de Henry MURE
sollicite efficacement la secrétion urinaire, apaise les **Douleurs** des **Reins** et de la **Vessie,** entraîne le sable, le mucus et les concrétions, et rend aux urines leur limpidité normale. — *Néphrites, Gravelle, Catarrhe vésical. Affections* de la *Prostate* et de l'*Urèthre,*
PRIX DE LA BOITE : 2 FRANCS.
MALADIES DE POITRINE
Traitées avec un *Succès remarquable* et souvent surprenant par l'usage de la **SOLUTION HENRY MURE**
Phosphatée, arséniée et créosotée.— LITRE: 5 fr. DEMI-LITRE: 3 fr.
MEME SOLUTION *arséniée seulement* : LITRE, 4 fr.; DEMI-LITRE, 2 fr. 50.
Réveille l'Appétit et abrège les Convalescences.
SOLUTION HENRY MURE au bi-phosphate cristallisé : LE LITRE : 3 fr.
NOTICE ENVOYÉE GRATIS ET FRANCO SUR DEMANDE.
BRONCHITE CHRONIQUE RACHITISME, SCROFULE MALADIES des OS ÉPUISEMENT NERVEUX ANÉMIE
Dépôt général de l'**ALCOOLATURE D'ARNICA**
de la TRAPPE DE NOTRE-DAME DES NEIGES
Remède souverain contre toutes blessures, coupures, contusions, défaillances, accidents cholériformes.
DANS TOUTES PHARMACIES. — 2 FR. LE FLACON.

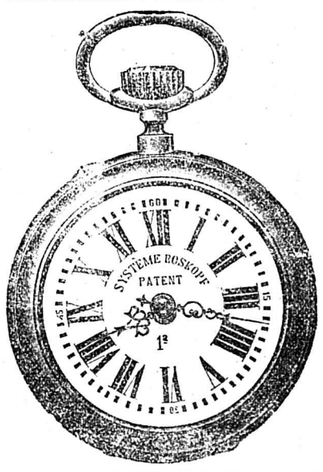
TOUJOURS PRÊTS A EXPÉDIER
Remontoirs ancres, très solides et bien réglés. — Grandeur exacte au dessin ci-contre Chaque montre est munie d'un bulletin de **garantie** pour **3 ans.** En cas d'accident, rhabillage **gratis** et immédiat.
Fr. 8.50 en nickel ou acier noir.
» 9.50 en nickel décorée, cadran couleur
» 15.— en argent contrôlé et gravé
Envoi franco contre remboursement par la fabrique
Ls WERRO FILS
MONTILIER près MORAT
Maison de confiance fondée en 1896
Atelier spécial, pour rhabillages de montres de tous genres, aux prix les plus bas. — On accepte en paiement, les vieilles boîtes de montres or et argent. 603

Mad. Fourcade
23, quai des Bergues, Genève.
SAGE-FEMME
Clinique en France — Maladies des Dames — Pensionnaires — 1077

5 à 20 francs par jour à tous
Homme ou dame sans quitter emploi Travail honorable, placement assuré. Très sérieux. Ecrire à Dupré, 25 rue Monthoux à Genève. 545

Thés de Ceylan de Chine 467
Maison E. STEINMANN
Thés en gros
GENEVE
Demandez ce thé à votre épicier

FERNET-BRANCA
Des FRATELLI BRANCA de MILAN
Les seuls qui en possèdent le véritable procédé
AMER, TONIQUE, HYGIENIQUE, APERITIF, DIGESTIF
se méfier des contrefaçons — Exiger la bouteille d'origine 429
Représentant général pour la Suisse: JOSEPH FOSSATI, Chiasso (Tessin) Dépôt chez M. Kessler-Cretton, Sion

A nos abonnés

☞ Le « Journal et Feuille d'Avis du Valais » est envoyé gratuitement jusqu'au 31 décembre à tout nouvel abonné pour l'année 1907.

☞ Tous nos abonnés pour 1907 recevront comme prime gratuite un fort joli calendrier à afficher d'un usage très pratique.

Bulletin politique

En mauvaise posture

Le nouveau ministère espagnol présidé par M. Moret, a eu une réception orageuse aux Cortès. Il n'en pouvait être autrement, étant donné les ressentiments provoqués au sein du parti libéral par le véritable coup de Jarnac à l'aide duquel M. Moret a enlevé le pouvoir au maréchal Lopez Dominguez.

La séance de la Chambre fut relativement calme. Le discours de M. Moret pour la présentation du nouveau cabinet fut salué par les démonstrations de sympathie d'une partie de la majorité, le silence de la minorité conservatrice, de faibles murmures de la part des républicains et du public de certaines tribunes.

C'est au Sénat où le cabinet se présenta tout d'abord que la discussion a pris le caractère le plus vif.

M. Moret a déclaré que le nouveau cabinet était la continuation des cabinets précédents. Cette déclaration provoqua des rumeurs.

Il a ajouté qu'il continuera la discussion du budget et celle de la loi sur les associations; il présentera une modification à la loi municipale et des projets tendant à protéger l'industrie.

M. Labra, républicain, demande à interpeller sur la crise. Le gouvernement accepte.

M. Labra s'étonne qu'après le vote de confiance émis le 26 novembre par 161 voix contre 4 en faveur du cabinet Lopez Dominguez, M. Moret ait écrit au roi pour lui parler de divisions existant dans le parti libéral et lui dire qu'il avait émis le vote de confiance par discipline du parti, mais que la politique du maréchal n'était pas approuvée par tous les groupes libéraux. L'interpellateur déplore les crises ministérielles; si le ministère actuel est le continuateur du précédent, il était inutile que celui-ci se retirât du pouvoir.

Répondant à l'interpellation de M. Labra, M. Moret déclare que sa conduite a été dictée seulement par l'amour de son parti, de la patrie et de la monarchie.

Malgré ces déclarations, les manifestations chaleureuses des libéraux comme de la minorité vont au maréchal Lopez Dominguez qui a exprimé avec émotion son indignation contre son successeur. L'opinion, en général, au Sénat comme à la Chambre, est peu favorable au gouvernement.

Les ministres, réunis en conseil, à l'issue de la séance du Sénat, auraient décidé d'attendre le résultat de la reprise du débat politique au Sénat, lundi prochain, pour adopter telle résolution que comportera alors la situation.

On croit que M. Moret prendrait des mesures énergiques si l'obstruction prenait un caractère systématique et qu'il ne reculerait pas devant la dissolution des Cortès.

Les conservateurs se retranchent dans une attitude correcte et silencieuse, parce qu'ils ne veulent pas endosser la responsabilité des procédés de leurs adversaires, ni la responsabilité des événements qu'ils blâment et regrettent, disent-ils. Mais le cas échéant, ils accepteraient la succession du parti libéral.

Toute la presse manifeste l'impression que le parti libéral a du plomb dans l'aile et que le dénouement de la crise pourrait bien être l'arrivée des conservateurs. Elle serait naturellement suivie de la dissolution Cortès.

CONFEDERATION

Budget fédéral

La commission des finances du Conseil des Etats présente pour le budget de 1907 le postulat suivant:

Le Conseil fédéral est invité à présenter à bref délai un rapport sur les constructions et installations qu'il sera nécessaire d'effectuer l'année prochaine au Gothard et à St-Maurice.»

Les modifications proposées au budget fédéral de 1907 par la commission des finances du Conseil des Etats, modifications portant sur le projet du Conseil fédéral, réduiront de fr. 400.000 en chiffres ronds l'excédent des dépenses prévu de deux millions et demi.

Initiative fédérale contre l'absinthe

L'initiative contre l'absinthe a rencontré dans tous les cantons un appui inespéré. Il semble probable que le chiffre de 100,000 signatures sera atteint, car au 30 novembre, 80,202 adhésions étaient déjà rentrées au secrétariat général, quoique la collecte ne soit encore terminée dans aucun canton.

La Suisse allemande aussi bien que la Suisse romande fournit un grand nombres de signatures, Schaffhouse en a envoyé déjà 2930 Bâle-Campagne 2515, Glaris 3015, Soleure 3353 Appenzell-Rhodes extérieures 1083, Schwytz 715, Argovie 8602, Berne 15,585.

Dans la Suisse romande, Neuchâtel a fait parvenir au secrétariat central 7905 signatures, sans compter le district de Neuchâtel, Fribourg 2398, Valais 1603, Vaud 9791. La plupart des grandes communes n'ont encore rien envoyé. A Genève, la collecte bat son plein. Les chiffres ne seront connus que plus tard.

La taxe postale des journaux

La Société suisse des éditeurs de journaux et la Société de la presse Suisse ont décidé d'adresser une pétition à l'Assemblée fédérale en ce qui concerne la question de la réduction de la taxe de transport des journaux.

Les pétitionnaires demandent aux deux Chambres d'inviter le Conseil fédéral, par un postulat au budget, à présenter d'ici à la session de janvier 1907 au plus tard un projet de loi réduisant la taxe de transport des journaux à 3/4 de centime.

Militaire

Le Conseil fédéral a déchargé, sur sa demande, le colonel Neiss de ses fonctions de directeur des opérations de recrutement dans le 1er arrondissement de division (Vaud, Genève et Valais) et l'a libéré du service militaire dès le 31 décembre courant.

VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Séance du 29 novembre

— Le Conseil d'Etat adopte un projet de décret concernant l'établissement d'un chemin de fer électrique sur une partie de la route cantonale de Loèche-les-Bains.

— Il adopte un projet de décret concernant l'endiguement de la rivière du Trient, à Trient

— Il accorde à Mme Catherine Aebischer, de Tavel (Canton de Fribourg) au vu du diplôme délivré par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, l'autorisation de pratiquer la profession de sage-femme dans le canton.

— Est approuvée la convention passée entre le Conseil communal de Chippis et la société pour l'industrie de l'aluminium à Neuhausen, concernant un échange de terrains sis sous St-Urbain, échange à faire au nom du bénéfice de la cure de Chippis.

— Sont approuvés les plans, dressés par l'architecte Burgener, à Sierre, pour la construction d'une maison d'école à Chippis, sous réserve d'un changement dans le plan de situation.

Séance du 1er décembre

— Il est accordé à la société de la bibliothèque paroissiale de Martigny l'autorisation pour une loterie en faveur de cette œuvre l'émission est limitée au district de Martigny.

— Le caporal Pellouchoud Ls, à Orsières, est nommé lieutenant d'infanterie.

GRAND CONSEIL

Séance de samedi 1. décembre 1906.

Présidence de M. Ch. de Rivaz, président.

La séance de relevée, tenue vendredi soir et dont nous avons donné un sommaire compte-rendu, ne s'est terminée qu'à 7 heures moins quart. La motion Eugène de Lavallaz, comme nous l'avons annoncé, n'a pu être acceptée (voir Journal de samedi) Le Grand Conseil a liquidé ensuite deux ou trois recours en grâce et réservé à la séance de samedi matin les autres objets à l'ordre du jour: crédits supplémentaires, loi sur les affiches, réclames, etc.

Route de Monthey au Pont du Pas

Le président de la commission chargée de l'examen du décret portant classification de la route de Monthey au Pont du Pas, rive droite de la Vièze, demande le renvoi de ce décret à la session de février et ce par déférence pour les députés du Haut-Valais, le message du Conseil d'Etat en langue allemande n'étant pas encore prêt. La commission toutefois, étant donnée l'urgence du classement de la dite route, propose qu'on donne au décret un effet rétroactif de manière à ce que la route soit maintenant mise au bénéfice de la classification projetée. — Adopté.

Crédits supplémentaires

Le Grand Conseil vote sans opposition les crédits supplémentaires suivants:

Département des Travaux publics: travaux sur la grand'route cantonale, fr. 617. Réfection d'un ponceau à Vouvry fr. 244. Déblais divers sur la grand'route, par suite des éboulements survenus entre Gamsen et Eyholz fr. 108. Endiguement de la Dranse au Fortzo (route du St-Bernard) fr. 978. Route Sembrancher Chables (cantonniers et graviers) fr. 700. Route Martigny-Trient, construction de murs fr. 879. Platelage du pont d'Aproz fr. 375. Pont de Charrat-Fully fr. 4073. Trient-Châtelard, frais de procès ensuite d'un accident mortel fr 3,000. Etudes de plans et déplacements d'ingénieurs fr .4,000. Frais d'impression(livrets de cantonniers) fr .1,300. Collège de Brigue, réparations fr. 400. Théâtre de Brigue, installation électrique fr. 1010. Achat d'une drague fr .800. Service des dragues fr. 1,500. Route du Pont de la Porte du Scex fr. 2362. Château de St-Maurice, construction de cellules fr. 800.

Dépenses générales de l'Etat: Achat de papier fr. 563. Impression des jugements de la Cour d'appel et du recueil des lois fr. 875. Département des finances fr. 466.

Total des crédits supplémentaires. fr. 26,351.

Recours en grâce

Le Gd Conseil examine le treizième des recours en grâce, présentés au cours de cette session. C'est celui du détenu Jean Villetaz de Grimisuat, condamné à mort pour assassinat et vol. Le Gd Conseil avait commué la peine de mort en détention perpétuelle. Il y a 38 ans que Jean Villetaz est en prison. Il est très âgé et infirme. Des parents de Grimisuat sollicitent sa grâce afin qu'il puisse terminer ses jours au sein de sa famille, ils déclarent se charger de son entretien dès sa sortie de prison; aussi la commission préavise-t-elle pour l'acceptation du recours. Par contre le Conseil d'Etat le rejette.

M. Couchepin, chef du département de justice et police, rend le Gd Conseil attentif sur l'importance de la décision qu'il va prendre. Il a toujours été admis en principe qu'un condamné à mort ayant bénéficié d'une commutation de peine, ne peut mériter une nouvelle faveur de la part du pouvoir souverain.

La grâce sollicitée par Jean Villettaz est rejetée à une grande majorité.

A propos des recours en grâce, M. Mce Troillet fait observer qu'on a grâcié hier un recourant qui n'a pas encore commencé à subir sa peine... et n'est que prévenu.

M. Couchepin répond que le Conseil d'Etat n'est pas responsable de cet acte; car il avait préavisé pour le rejet de la grâce. Il ajoute que le recourant à peine grâcié a déjà agi de telle façon qu'on a dû le remettre à l'ombre...

Loi sur les affiches-réclames

Le Gd Conseil aborde le projet de loi sur les affiches-réclames dont nous avons précédemment publié les principales dispositions. La commission chargée de l'examen de cette loi s'est trouvée réunie au grand complet. «Chose rare de nos jours» ajoutent les rapporteurs Elle a constaté avec plaisir que le Valais est un des premiers cantons de la Suisse à introduire des dispositions législatives permettant de mettre un frein aux abus qui déparent nos sites pittoresques en en faisant disparaître l'originalité par de banales et souvent peu esthétique affiches.

Dans toute la Suisse un murmure d'indignation s'est élevé contre cette profanation de la nature. Les gouvernements n'ont cependant d'autres moyens pour y mettre ordre que celui de prendre des mesures fiscales et c'est ainsi que le Conseil d'Etat, à la demande qui lui en a été faite, a élaboré le projet de loi soumis au Grand Conseil et dont la commission à l'unanimité propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est votée sans opposition. Au considérant, la commission, afin de marquer le double but de la loi propose de dire «Le Gd Conseil voulant réglementer l'apposition des affiches-réclames et en réprimer les abus etc.»; cette forme est adoptée.

On aborde l'examen par articles. L'article 1er est voté. Il prévoit que toute affiche ayant un but de réclame ne peut être exposée à la vue du public sans avoir payé le droit de timbre fixé par la présente loi.

Sur la proposition de la commission et pour un motif d'ordre l'art. 2 du projet prévoyant les catégories d'affiches dont l'affichage pourra être interdit devient l'art 8.

L'art. 3 (2 nouveau) est libellé ainsi dans le projet: «Sont considérés comme affiches tous écriteaux ou placards, de quelque nature qu'ils soient (manuscrits, imprimés, peints ou gravés sur papier, toile, bois, verre, métal etc.) exposés en public ou apposé, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur d'un édifice ou d'un véhicule librement accessible au public ou à l'extérieur de voitures circulant sur la voie publique.»

La commission propose une nouvelle rédaction: «Sont considérées comme affiches tous écriteaux placards ou «inscriptions» de quelque nature qu'ils soient (manuscrits, imprimés ,peints ou gravés sur papier, toile, bois verre, métal, «pierre ou rocher« exposés à la vue du public.»

M. H. de Torrenté, président de la commission, dit que cette dernière en ajoutant les mots «inscriptions» et sur «pierre ou rocher» a voulu déterminer d'une manière précise que les abus qui se commettent par les inscriptions de réclames sur des rochers ou des monuments ,tombent également sous le coup de la loi. La commission a supprimé la dernière phrase de l'article, estimant que si l'on voulait prévoir tous les cas, l'énumération deviendrait trop longue et qu'il est préférable de généraliser.

L'art. 3 (2 nouveau) est voté d'après la rédaction donnée par la commission.

A l'art. 4 «Toutes affiches dont la surface totale dépasse le mètre carré payera par mètre carré ou fraction de mètre carré, deux francs par année et par exemplaire», la commission propose d'ajouter: «celles de deux mètres carrés payeront 5 francs par m. carré et fraction de mètre carré. — Adopté.

Art. 5. « Les affiches sur papier simple, d'une superficie ne dépassant pas un mètre carré, placées, à titre temporaire, pour une durée inférieure à 8 jours, sont assujetties à à un timbre fixe de 20 centimes par exemplaire.

Celles qui sont destinées à être exposées pendant plus de 8 jours paient par exemplaire un droit de timbre de 50 centimes pour une durée de 8 jours à un mois et d'un franc pour une durée plus longue.»

La commission propose de modifier la finale pour plus de précision et de dire: « et d'un franc pour chaque mois en sus.» — Adopté.

A l'art. 7. «Pour les affiches ayant pour objet l'utilité publique, ou un but scientifique, artistique, religieux ou de bienfaisance, le Conseil d'Etat peut, suivant les circonstances, accorder une réduction ou la remise totale du droit de timbre», la commission propose de biffer les mots «une réduction» et de dire simplement la remise totale du droit de timbre et ce afin d'éviter au Conseil d'Etat un surcroît de besogne par suite de réclamations incessantes. — Adopté.

A la liste des affiches non soumises à la loi sur le timbre, la commission propose d'ajouter: «les affiches apposées à l'intérieur des hôtels, magasins, cafés, etc., et relatives au commerce ou à l'industrie exercés, à condition qu'elles ne soient pas visibles du dehors. Il en est de même des affiches placées à l'intérieur de tout édifice privé.» — Adopté.

Cette disposition existe déjà actuellement dans l'art. 11 de la loi sur le timbre.

Le premier alinéa de l'art. 8 est libellée ainsi par la commission: «Toute affiche qui choquerait l'esthétique et nuirait au paysage, est interdite.»

Il est à remarquer que dans le projet du Conseil d'Etat, l'interdiction concernant les affiches nuisant à l'esthétique n'était pas prévue d'une manière aussi formelle. Le projet disait seulement: « Cette interdiction «peut» s'étendre aux affiches qui choqueraient l'esthétique.»

La commission ajoute cependant un palliatif à sa proposition; car elle craint les nombreuses difficultés qu'en rencontrera l'application Elle dit au 2me alinéa:

«Le préfet ne prononcera la suppression d'affiches nuisant à l'esthétique qu'après avoir entendu l'intéressé et procédé à un enquête.

Le recours au Conseil d'Etat est réservé.

L'art. 8 est voté conformément aux propositions de la commission.

Art. 9. Il est interdit d'apposer des affiches contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. — Adopté.

A l'art. 10 «Toute infraction aux articles 8 et 9 est punie d'une amende de 20 à 200 francs», la commission tenant compte du fait que l'apposition d'une affiche contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, pourra être punie autrement que par une amende, propose d'ajouter: «Sans préjudice des dispositions de la loi pénale.» — Adopté.

L'art. 11 (Ancien art. 9) relatif également aux pénalités est voté sans modification. Les derniers articles du projet de loi ne donnent lieu à aucune discussion et l'ensemble du projet est voté en premiers débats.

Répondant à une demande de M. Eug. de Lavallaz, relative aux peu esthétiques baraquements établis à l'entrée de Monthey, par la compagnie Aigle-Ollon-Monthey, M. Burgener président du Conseil d'Etat annonce que le Conseil d'Etat examinera s'il n'y aurait pas l'eu d'élaborer prochainement une loi spéciale sur la protection des sites. Les baraquements dont parle M. de Lavallaz ne peuvent tomber sous le coup de la loi sur les affiches-réclames. C'est tout une autre question.

Nous espérons bien que notre gouvernement, qui a déjà fait voter une loi pour la protection des objets d'art et des monuments historiques et élaboré une loi sur les affiches-réclames ne s'arrêtera pas en si bonne voie!

Loi sur l'assurance du bétail

Le dernier objet à l'ordre du jour est la loi sur l'assurance du bétail. Sur la proposition de M. Jacques de Riedmatten, président de la commission, cet objet est renvoyé à la session prorogée de février.

Clôture de session

Après nomination de la commission de censure, M. Ch. de Rivaz annonce que l'ordre du jour de la première séance de la session prorogée porte: Revision de la Constitution, 2mes débats; loi sur l'assurance du bétail 2mes débats Il prononce ensuite la clôture de la session ordinaire de novembre en souhaitant à MM. les Députés bon retour dans leurs foyers.

CHRONIQUE VALAISANNE

Les premiers effets du Simplon
L'apologie d'un crime.

Voici un peu plus de six mois que le Simplon a ouvert la grande voie internationale qui relie désormais l'Est français et la Suisse romande à l'Italie. Depuis plus de cinquante ans, ce vaste projet de percement d'une montagne hantait le cerveau de nos économistes et techniciens les plus célèbres. Le résultat de cette gigantesque entreprise ne faisait aucun doute dans l'esprit des hommes d'élite qui, les premiers s'intéressèrent à cette éminente question. Le passage ouvert, c'était un levier nouveau et puissant à l'actif du monde industriel et commercial, c'était en outre un trait d'union de plus entre les peuples de race latine et qui, dans notre temps de diplomatie, pouvait être appelé à jouer un rôle des plus importants dans le « Concert » européen. Ce «concert», chacun le sait, c'est le murmure avant-coureur du canon, tels Algésiras et La Haye.

Mais il y avait un point difficile, celui qu'en général, on appelle, en affaires, le nœud-gordien, soit le nerf de la guerre: l'argent, l'« arrrgent »!

Entre temps, la technique fit des progrès rapides, des hommes de courage, d'énergie et de caractère (il en est encore quelques-uns de nos jours), reprirent, il y a une dizaine d'années, le problème si souvent commencé puis abandonné, et aujourd'hui, le rêve des premiers chercheurs, le vaste projet conçu, le tunnel du Simplon, est un fait accompli; honneur aux braves à qui nous le devons!

Maintenant que les trains traversent à toute vapeur les flancs du géant alpin qui faisait de notre Valais un cul-de-sac relégué à l'arrière plan de l'activité mondiale, il n'est pas sans intérêt, je crois, de voir et de supputer les premiers effets d'une des plus grandes œuvres du XXme siècle.

D'une manière générale, le trafic du Simplon a été satisfaisant pour le transport des voyageurs et médiocre pour celui des marchandises. L'exposition de Milan entre pour une grande part dans le premier de ces résultats et les conventions commerciales entre les compagnies concurrentes pour autant dans l'infériorité du dernier.

Il est incontestable qu'une fois le courant donné, alors que les tarifs de combat seront appliqués et connus, que le service un peu désorganisé par les exigences du début et l'insuffisance des moyens sera à la hauteur de la nécessité, le trafic du Simplon prendra une énorme extension; c'est une affaire de quelques années. Les statistiques des compagnies le prouveront à l'évidence.

Ce qu'il est surtout intéressant, pour nous de constater à cette heure, c'est la situation faite à notre canton par l'ouverture du grand tunnel, au point de vue économique seulement, car il serait pour le moins téméraire de vouloir déjà établir même un simple aperçu de l'influence du Simplon dans les autres domaines de notre activité.

Eh bien, je le dis sans ambages, les premières constatations nous sont plutôt défavorables. Je ne sais si l'Etat du Valais a demandé aux administrations des chemins de fer une statistique de l'exportation et de l'importation par le Simplon, ce qui cependant, serait du plus haut intérêt, mais, ce qui est apparent déjà, pour tout observateur que cette question intéresse, c'est que l'Italie nous inonde à cette heure, de ses produits bruts et manufacturés, alors que nous ne lui envoyons encore que des emballages vides en retour!

En effet, nous recevions de la Péninsule des pierres (il n'y en a pas assez chez nous!) des bois (où sont nos forêts?) des fourrages, du vin, des fruits, des légumes, du beurre, du fromage, des pâtes, des volailles, des huiles, du pétrole, des denrées coloniales ,ec., etc. Et la chose est d'autant plus alarmante, j'allais dire plus amère,, que tous ces produits, les derniers exceptés, appartiennent à notre sol, à notre industrie agricole, celle dont nous vivons principalement et qui constitue en somme notre fortune nationale.

Si cet état de choses devait s'accentuer en se prolongeant, nous n'aurions qu'à déplorer l'ouverture d'une voie qui nous rend une fois de plus tributaires du commerce étranger. Mais j'ose avoir confiance dans une vigoureuse réaction. Ce que je veux me borner à constater dans cette courte étude, c'est que, ainsi que je le craignais, nous n'étions point prêts pour la lutte. Cet appel à la réalité des faits n'est pas un cri d'alarme, c'est un simple petit avertissement, inspiré par le plus pur patriotisme et j'invite mes concitoyens à ne pas perdre de vue cette importante question, mais de chercher, par tous les moyens dont nous disposons, à développer nos multiples industries, notre agriculture surtout, afin de pouvoir, avant que le mauvais pli soit pris, expédier à nos voisins transalpins autant, proportionnellement, qu'ils nous envoient et ne pas augmenter chaque année, le chiffre énorme et écrasant de nos importations, c'est à dire de nos déficits.

Les grandes œuvres économiques sont des couteaux à deux tranchants entre les mains des adversaires, toute leur valeur consiste à savoir s'en servir adroitement, sans se blesser. Espérons que l'expérience que nous allons en faire ne nous sera pas trop décevante.

*

Un autre sujet, qui ne rentre pas précisément dans le cadre de ma chronique, mais dont il me paraît intéressant d'entretenir en passant, mes lecteurs, c'est le verdict inouï, que vient de rendre, le 30 novembre, le tribunal criminel de Lavaux. Le fait est si exorbitant, si prodigieusement insolite, il m'inspire un tel sentiment de stupéfaction (et ce mot est un euphémisme) que je ne résiste pas au besoin d'en dire deux mots. Voici, succintement résumée cette lamentable histoire:

Une femme, blanchisseuse à Ouchy, vivait en mauvaise intelligence avec son mari, un alcoolique impénitent. Des scènes à la Ponson du Terrail se passaient journellement dans ce malheureux ménage où la femme était la principale victime. Un jour, après une nouvelle scène, lasse de cette vie d'enfer, l'épouse se rend dans la chambre nuptiale et y trouve son mari endormi: une idée terrible s'emparé de son cerveau: supprimer la cause de tous ses maux, tuer l'époux ivrogne et tyran; et froidement elle s'arme d'une hache et assomme le malheureux dans son sommeil. Voilà les faits.

Traduite le 30 du mois dernier devant le ministère public, la femme assassin a été «acquittée» à l'unanimité par le Jury, en dépit de la loi qui punit de la réclusion à perpétuité l'homicide de la femme sur le mari, sans circonstances atténuantes et de quinze ans de la même peine lorsqu'il y a des circonstances atténuantes

Le verdict du jury a trouvé ces circonstances en dépit des déclarations médicales qui concluaient à la pleine responsabilité, dans le fait que la femme Lalle a été dominée, au moment du crime, par une force à laquelle elle ne pouvait résister! Oh! merveilles de la psychologie! oh! mirifique théorie qui légitime désormais les plus odieux délits!

Mais cette force à laquelle l'assassin n'a pu résister, c'est la force même du crime! Et c'est cette force qu'on exploite comme circonstance atténuante! C'est de la démagogie! Et d'ailleurs, les circonstances atténuantes n'exclu-

aient pas le minimum de la peine, soit 15 ans de réclusion! Pourquoi donc l'acquittement? Aussi devant l'écœurement des consciences, la déclaration de l'officier du ministère public, M Dupertuis, tendant à dégager sa responsabilité d'un verdict qui constitue une sorte d'apologie du crime, est-elle un soulagement.

Jean Valjean fut un jour condamné au bagne pour avoir volé un pain; la justice, en cette occurence, fut d'une rigueur étrange. Aujourd'hui, dans notre bonne Suisse, on acquitte un assassin. Autre temps, autres mœurs.

Mais, qu'en pense l'opinion publique, qu'en pensent les criminels de demain, qu'en pensent les disciples de l'école sans Dieu et enfin, ce qui n'est pas non plus réjouissant, qu'en pensent les milliers d'étrangers qui viennent chaque année, visiter notre beau pays, où la sécurité de la vie se trouve, dans certains cas, si peu garantie!

Le Jury de Cully a créé un précédent déplorable à tous égards, c'est la plus criante injustice qui figure désormais dans nos annales judiciaires.

Les Suisses, soucieux du bon renom de leur pays en éprouveront une vive et profonde déception — Jean-Jacques.

Fête de la Société Sédunoise d'agriculture

Chaque année la distribution des prix de la Société sédunoise d'agriculture donne lieu à une fête toujours belle d'entrain et de cordialité. Elle a coïncidé cette année avec la distribution des diplômes du concours de vergers, pour les districts de Sion et Hérens, organisé par les soins du département de l'Intérieur.

Favorisée par un soleil aussi gai qu'on peut le souhaiter en décembre, cette fête agricole a été on ne peut mieux réussie. La distribution des diplômes et prix a eu lieu devant l'hôtel du gouvernement après la lecture du rapport présidentiel présenté par M. Jacques de Riedmatten l'actif président de la société.

Les participants se sont ensuite rendus en cortège à la vinicole pour y entendre lecture des rapports des différentes sections et assister à la soirée familière qui, suivant l'usage, clôt cette cérémonie du travail.

La Société sédunoise d'agriculture avait bien eu l'amabilité de nous inviter à sa fête. Nous y voulons voir une marque de reconnaissance de l'intérêt qu'a porté notre journal aux questions agricoles qui sont, sans exagération les plus importantes du pays.

Aussi, est-ce avec plaisir que nous nous sommes rendus dimanche à la «Vinicole» sachant d'avance que nous en retirions d'utiles enseignements.

Nous avons écouté avec intérêt les rapports soignés des sections et pu nous convaincre que chacune d'elle ,dans sa sphère d'action, a déployé toute son activité en vue du progrès constant de l'agriculture.

Les toasts qui ont suivi ont éloquemment fait ressortir qu'un réveil général se produit dans le domaine agricole trop longtemps considéré comme non susceptible d'améliorations.

M .Jacques de Riedmatten ouvre la série des discours. Il salue la présence de MM. Kuntschen, conseiller d'Etat, Duc, directeur de l'Ecole d'Ecône, Giroud, secrétaire agricole et délégué du Département de l'Interieur, Ch.-Albert de Courten, vice-président de la Municipalité; H. de Torrenté,ancien conseiller d'Etat qui, durant son trop court passage au département des finances, n'a jamais ménagé à l'agriculture et l'argent et les bons conseils.

Il salue également les agriculteurs «ces pères nourriciers de l'humanité» et, après avoir rappelé les deux brillantes victoires remportées par les paysans suisses à propos du vote de la loi sur les tarifs douaniers et de la loi sur les denrées alimentaires, il fait appel à la solidarité des agriculteurs en vue d'une organisation plus forte et plus efficace encore.

M. Kuntschen parle de l'agriculture valaisanne, de ses efforts, de ses difficultés:

«Votre fête, dit-il en substance, est et restera une fête populaire par excellence. Vous avez pu vous en convaincre par la foule nombreuse et sympathique qui a salué votre cortège. Cette sympathie est d'ailleurs bien méritée; car une agriculture prospère, c'est la patrie puissante et forte; c'est ce qu'ont fort bien compris les pouvoirs publics en prêtant leur appui aux agriculteurs.

»Nous pouvons dire que l'agriculture en Valais est dans un état florissant. Il y a quelque temps, j'ai eu le plaisir d'accompagner la commission des Chambres fédérales chargées d'examiner l'état de la plaine du Rhône. Eh bien, ces Messieurs,en constatant les difficultés auxquelles est en but l'agriculture valaisanne, ont été émerveillés du développement agricole de notre canton.»

L'honorable chef du département des travaux publics ajoute que d'autre part l'ouverture du Simplon a donné un nouvel essor à l'une des principales industries du pays, l'industrie hôtelière. Il déclare que contrairement aux prévisions pessimistes nées ensuite de la sécheresse prolongée de l'été dernier ,le bétail a pu être vendu à des prix satisfaisants. Les fruits ont été abondants et d'un écoulement facile. La vendange a été bonne; mais nos vins, malheureusement, n'ont pas été appréciés à leur juste valeur et cela en raison de la concurrence énorme des vins étrangers. Les espérances des vignerons ont été bien déçues par la conclusion des nouveaux traités de commerce surtout avec l'Espagne. On n'a pas fait droit à la demande de porter à 10 ou 12 centimes par litre le droit d'entrée des vins étrangers. Ce droit a été maintenu à 8 ct. Les vins espagnols sont excessivement bon marché et leur contenance d'alcool est telle qu'ils se prêtent facilement au coupage.

C'est énorme combien il entre de vins espagnols en Suisse, pour 10 millions de fr. environ par an. Malgré les énergiques protestations qui se sont manifestées, la viticulture a été encore une fois sacrifiée à quelques industries .Les autorités fédérales ont, en guise de palliatif, promis par contre de venir plus efficacement en aide aux cantons viticoles dans la lutte contre le phylloxéra et de réduire le tarif de transport des vins.

L'orateur, en terminant, déclare qu'on doit néanmoins envisager l'avenir avec confiance et il porte son toast à l'agriculteur valaisan «l'orgueil de notre canton.»

M. le chanoine Duc donne quelques conseils pratiques sur l'arboriculture si importante pour l'avenir économique de notre canton.

M. Ch. Alb. de Courten parle au nom de la municipalité de Sion ,laquelle a toujours dans la mesure de ses moyens, encouragé d'une manière effective l'agriculture principalement par l'établissement de grands «bisses» d'irrigation donnant la fertilité à nos coteaux, couverts de si riches vignobles.

M Giroud rappelle l'activité bienfaisante exercée par la Société sédunoise d'agriculture, la première société de ce genre qui fut fondée en Valais.

M. O. Perrollaz donne des instructions sur le choix des variétés pour la culture des arbres fruitiers.

M. J. Spahr porte un toast à la musique «Instrumentale» qui, par ses excellentes productions a contribué à donner de l'entrain à la fête.

Prennent encore la parole MM. B. Gollet et Jacques de Riedmatten; ce dernier fait un exposé des divers buts qu'entend poursuivre la Société sédunoise d'agriculture.

Voilà pour la partie sérieuse

La soirée a été bonne sous ce rapport et l'on peut dire que nous avons passé également une «bonne soirée» dans le sens humoristique, grâce au «spirituel» major de table ,M F. de Kalbermatten et à M. Em. Dubuis qui nous a déclamé une désopilante variété en vers de sa composition sur le «phylloxera» l'effroi des vignerons valaisans depuis qu'il lui a pris fantaisie de venir se nicher à «Châteauneuf».

*

LISTE DES PRIX

Concours de vergers pour les districts de Sion et Hérens.

1re catégorie (100 plants.)

Primes de 1re classe: Jules Spahr et Bonvin à Bellini près Sion; Jos. Gabioud, Sion; Mme Antille Sion; Benoît Kuriger, Uvrier; Alexis Rudaz, Uvrier; Schwéry Jean-Marie, Uvrier.

Primes de 2me classe: Melchior Delaloye Sion.

2me catégorie.

Primes de 1re classe: V. Dayer Sion; Zénon Bérard Bramois; Ph. Mayor Bramois; C. Favre Sion; J de Torrenté Sion; G. de Quay Sion; F. Ducrey Sion; M. Delaloye Sion; V. Autier Bramois; C Bruttin Bramois; E. Spahr Sion

2me classe: J. M. Sauthier Châteauneuf; J. Moret Bramois; M Gaspoz Bramois; J. Delitroz, Sion; J. Anthonio, Sion; Mlle L. Calpini, Sion; M. J. J. Pitteloud Sion; M. F, Quarroz, Sion; M. Cl. Rebord Bramois; M. Eug. Mayor, Bramois; F. Bridy Savièze; Aug. de Riedmatten Sion; G. D. Bridy Savièze; E. Hugon Montorge; Mme Ant. de Lavallaz Sion; Th. Lambrigger Uvrier; H. Solioz Uvrier; M. Senggen, Uvrier.

AMELIORATION DU BETAIL

Solioz Henri et Ulysse, Uvrier; frère Lucas, hôpital de Sion; Seiler Jos. Sion; Dayen David, Sion; Ruffly Ad. Sion; Delitroz Romain et Favre C. Sion; Sauthier J. M. Châteauneuf; Delaloye Melch. Sion; Briguet Pierre L. Sion; Spahr Jules Sion; Héritier Jean François Sion; Erhardt Sion; Kuriger Sion; Rudaz A. Uvrier; Clavien Emile, Pont de la Morge; Luyet J. B. Sion; Debons Germain Sion; Wenger frères, Sion; Berthold F. Bramois; A. de Riedmatten, Sion.

VITICULTURE

Métraux de Flavien de Torrenté, Ducrey et Dr Burgener; Bruttin H. Uvrier; Roux Jean Baptiste Champlan; Thétaz Maurice; Duc Alexis; Duc Gabriel; Wenger Franz; Varonne François; Berclaz F.; Chabey Boniface; Métrailler P. etc.

Un diplôme de maître vigneron est délivré à Frossard Henri, d'Ardon.

Des diplômes de 1re classe (2me année) sont délivrés à Quarroz Pierre Maragnenaz; Rheynard Clément Savièze et Studer St-Léonard.

SECTION DE LA PLAINE

Bonvin et Spahr; Kuriger; Spahr Emile; Anthonio J.; Hôpital Sion; Seiler J. Sion; Varonne Mme Pont de la Morge; Ruffly Ad.; Solioz H. Pfefferlé L. Pfefferlé J.; Wenger frères Delaloye M. Luyet Jean; Sauthier; Debons; Séminaire; Delaloye H.; Werlen Guillaume; Gasser Joseph.

ARBORICULTURE

Kuriger B.; Perrolaz Oscar; de Riedmatten Armand; Rudaz A. de Quay Georges; de Torrenté Henri; de Riedmatten Aug.; Werlen Guillaume; Roten Ch.; Wenger frères; Exquis Et. Ruffly Ad.

Arbres en formation: Spahr Emile; Zermatten Caroline; Erhard Rod.; Antonioz J.; Delaloye Melchior; Gasser Jos.; Kuchler Mme; Luyet Jean.

*

La distribution des diplômes du concours de vignes, subventionné par la Société romande d'agriculture aura lieu plus tard; après la réunion des délégués de la dite société; réunion qui aura lieu à Lausanne le 6 décembre.

L'année prochaine sera organisé un concours de produits du sol.

Vol de dynamite

On a dérobé mercredi dernier, une certaine quantité de dynamite employée pour les travaux de canalisation à Stalden-Ried et Saas Almagel.

La police, immédiatement avertie du larcin, commença ses recherches. Le lendemain, à la tombée de la nuit, elle arrêta deux individus d'allures louches et porteurs de sacs à dos. Interrogés sur le contenu de ces sacs, les deux inconnus répondirent: «Ce sont des macaronis!» Les policiers ne se déclarèrent pas satisfaits de la réponse et donnèrent ordre de décharger les sacs; pendant qu'ils examinaient les «drôles de macaroni explosifs!» les deux compères détalèrent à toutes jambes, et parvinrent à la gare toujours poursuivis par les gendarmes qu'ils laissèrent tout «baba» au départ du train heureux qui les délivrait de leur fâcheuse compagnie.

Lugubre découverte

On a retrouvé, vendredi après-midi, sur les berges du Rhône, sur le territoire de Vouvry, le cadavre de M. Breitenmoser-Annen, boulanger à Bex, qui avait disparu sans laisser de traces, le jeudi 2 août dernier, dans un état maladif qui faisait redouter un malheur. Une récompense de mille francs avait été promise, sans résultat, à qui le ferait découvrir ou mettrait sur sa trace.

Ligne Aigle-Ollon-Monthey

Une partie des voitures destinées à l'Aigle-Ollon-Monthey ont passé mercredi en gare d'Aigle pour être acheminées sur Monthey où elles seront remisées.

Sion — Etat-civil

Mois de Novembre.

NAISSANCES

Sartoretti Charlotte de Laurent de Sion. Revaz René de Théodore de Salvan. Masson Yvonne Elise de Marcelin de Bagnes. Lugon Marie Mathilde d'Antoine de Finhaut. Rudaz Victor Fçois de Julien de Vex. Barell Jean de Maurice de Gliss. Adebatti Oliva de Laurent de Domodossola. Meyer Ida de Fçois de Munich. Sarbach Camille de Camille de Wiellar Gaillard Berthe d'Emile de Sion. Meyer Marie Louise Cécile d'Alfred, de Sion. Valentin Jos Auguste de Joseph, de Veysonnaz. Jost Albertine d'Augustin de Blitzingen. Varonne Fçois Jean de Jean, de Savièze. Clausen Jos. Alexis de Joseph de Mühlibach. Maret Marie Germaine de François, de Bagnes. Delaloye Marie Valérie de Clovis, d'Ardon. Piccardi Oliva, de Joseph, de Brescia (Italie). Varonne René Mme de Maurice, Savièze.

DÉCÈS

Bergamaschi Alexandre de F. de Crémone Italie, 25 ans. Glandsmann Stéphanie d'Henri, de Schüpfheim 5 ans. de Riedmatten Pre Marie de F. Pierre de Sion 73 ans. Zeller Madeleine de Georges de Sion 76 ans. Kapfer Jos. de Sion 53 ans. Amacker Simone d'Alfred, de St-Maurice 1 an. Zoni Georges, de Jean de Sion, 25 ans. Attinger Emma d'Ernest de Seebach (Zurich) 15 mois.

MARIAGES

Müller Hermann, de Sion et Géroudet Olga, de Sion. Bagaini Paul de Salins et Perraudin Cécile de Bagnes. Gay-Balmaz Adrien de Sion et Ménier Franceline de Laurent Savoie. Jordan Louis d'Orsières et Stalder Prospérine de Salins.

Bramois — Etat-civil

NAISSANCES

Néant.

DÉCÈS

Néant.

MARIAGES

Favre Gustave Henri, de Eugène, de Bramois et Romang Albertine Lucie Rose de Jean de Randogne. Crettaz Louis Philippe de Louis, Vex et Favre Cécile Marie de Eugène, Bramois.

Riddes — Etat-civil

NAISSANCES

Vernay Julie, fille de Maurice d'Orsières et Julie Praz de Nendaz. Emma Jordan, fille de Marius et de Rosalie Delaloye de Riddes

DÉCÈS

Nicollier Joseph Eugène fils de Maurice de Bagnes 20 ans. Brun Constantine fille de Constantin de Riddes 19 ans.

MARIAGES

Raboud César maître cordonnier, fils de Joseph Marie de Riddes et Brun Marie fille d'Antoine de Riddes. Moll Philippe de Ludovine et Jordan Françoise de Pierre, de Riddes.

Vouvry — Etat-civil

NAISSANCES

Mariaux Maurice Joseph, d'Alexis, de Revereulaz. Pot — d'Alphonse, de Vouvry. Dupont Alfred de Vouvry.

DÉCÈS

Scheneeberger Joséphine, née Clerc, de Bernard, de Ursenbach (Berne) née 1855. Pot d'Alphonse, de Vouvry, né 1906. Dupont d'Alfred de Vouvry, né 1906.

MARIAGES

Néant.

Bagnes — Etat-civil

NAISSANCES

Filliez Jules Hermann de Jules de Champsec. Vaudan Marie Patience de Maurice de Chables. Vaudan Elise Valentine de Maurice de Chables. Maret Robert Denis de Louis de Chables. Bruchez Théophile Ernest de Théophile, de Bruson.

DÉCÈS

Michaud née Bruchez Philomène de Lourtier 65 ans. Olliet Pierre Maurice de Verbier 89 ans.

MARIAGES

Deleglise Pierre Célestin de Villette et Bessard Marguerite Adèle de Montagnier. May Maurice Victorien et Luisier Marie Adeline de Sarreyer. Filliez Louis Alfred et Roduit Angeline Françoise de Prarayer. Pache Louis Mme de Bruson et Filliez Marie-Louise de Prarayer.

NOUVELLES DES CANTONS

Fribourg

VICTOIRE CONSERVATRICE

Dimanche ont eu lieu à Fribourg les élections pour le renouvellement du Grand-Conseil. Il y avait lutte dans six districts. Le parti conservateur l'a remporté sur toute la ligne.

Dans la Gruyère la majorité conservatrice est de 630 voix. Dans le district du Lac les radicaux perdent cinq sièges, et la liste conservatrice l'a emporté par 100 voix de majorité.

Dans la Glane la majorité conservatrice est de 2000 voix; l'opposition a perdu 500 voix depuis la dernière campagne. Dans la Broye la liste conservatrice a 1500 voix de majorité, et dans la Veveyse 900.

L'opposition au Grand Conseil est ainsi réduite à sept voix sur cent cinq députés.

* * *

UNE INDUSTRIE EN DÉTRESSE

Une tresseuse de paille de Plasselb (Singine) écrit au «Bund» pour se plaindre de l'avilissement des prix de la paille tressée. Le travail qui assurait jadis une journée de 2 francs à la tresseuse ne lui procure plus aujourd'hui qu'un gain de 40 à 50 centimes Cela est dû principalement au fait des intermédiaires entre le tresseur et le fabricant qui grugent le plus clair de la valeur de la marchandise. Les tresseuses de Plasselb, de Planfayon, de Dirlaret, de Chevrilles, de St-Sylvestre sont soumises à une véritable exploitation.

Vaud

ACCIDENT

On a relevé samedi matin au kilomètre 18,700 près de la bifurcation de Daillens, le cadavre de Mlle Marie Besson, institutrice à Yverdon qui avait pris vendredi soir le train de Lausanne et a été tuée dans des circonstances que l'on ignore encore.

* * *

BRULÉ VIF

Jeudi, en l'absence de son mari, une jeune femme d'origine bernoise et habitant à quelques minutes de Mollens, dut s'absenter pour affaires à traiter au village. Elle laissa à la maison ses deux enfants dont l'aîné a cinq ans. Lorsqu'elle rentra, l'aîné gisait mort presque complètement carbonisé, sur les dalles de la cuisine. On ne sait comment s'est produit ce terrible accident. Le cadet trop jeune pour se rendre compte de ce qui se passait et pour porter secours à son aîné n'avait pas de mal.

ECHOS

INVENTION FEMININE

En présence de l'alcade de Madrid, des autorités municipales et du colonel Jordana, délégué du roi Alphonse XIII, ont eu lieu dans des terrains vagues de la banlieue madrilène les essais d'un nouvel ignifuge inventé par une dame de Carthagène, Mme Gomez Sanchez, et dont les effets sont vraiment surprenants. Une cabane en planches de six mètres carrés, remplie de matières combustibles et arrosée de pétrole, ayant été incendiée, il a suffi d'un litre d'eau où l'on avait fait dissoudre la poudre ignifuge pour éteindre le feu. La poudre à sec, répandue sur le bois, produit le même résultat, et l'on peut fabriquer avec cette composition des couvertures ininflammables pour livres, papiers, etc. Cet ignifuge avait été expérimenté, il y a déjà un an, dans des circonstances particulièrement probantes. Un incendie s'était déclaré le 8 août 1905 dans le couvent de Santiago d'Alicante, où Mme Gomez demeurait alors, et se livrait à ses expériences; une des sœurs eut l'idée, en son absence, d'y prendre la poudre qui s'y trouvait et de la jeter sur le feu, qui fut éteint aussitôt. Les nouveaux essais ont confirmé cette épreuve. Mme Gomez a déjà obtenu du gouvernement français un brevet d'invention et un privilège de vingt ans en Espagne.

Nouvelles à la main

Comédie!

— A la porte l'insulteur!... disait autrefois le canard «La Commère» en parlant de son confrère «Charlot»

Un an après, avec des larmes d'attendrissement:

— Viens, mon ange que je t'embrasse!...

Question d'affaires entre eux, pour se payer la tête du public!

ETRANGER

FRANCE

LE VATICAN ET LA SÉPARATION

D'après des informations dignes de foi, le pape a donné un certain nombre de directions à l'épiscopat français relativement à la loi de séparation

Pie X tolère (tolelari posse):

1° La dévolution des biens non cultuels (fondations charitables et scolaires) aux établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle de ces biens.

2° La déclaration de réunion, formalité imposée par la loi de 1881, à la condition qu'elle ne soit faite qu'une fois par an.

D'autre part, le souverain pontife avait été sollicité de répondre à cette question; dans le cas où une association cultuelle aurait reçu les biens et serait en possession de l'église, que devrait faire le curé?

Le pape a répondu:

«Le curé doit continuer à exercer le culte, malgré l'existence d'une association cultuelle dans sa paroisse.»

ITALIE

LE REPOS HEBDOMADAIRE

M. Cocco-Ortu vient de déposer à la Chambre des députés italienne un projet établissant le repos hebdomadaire pour tous les employés de l'industrie et du commerce, sauf pour les employés de l'agriculture, des chemins de fer et des services publics. Le repos serait accordé normalement le dimanche, mais il pourrait être reporté éventuellement à un autre jour de la semaine dans le cas où le repos dominical serait préjudiciable à un genre de commerce ou aux intérêts publics.

DEPECHES

COLLISION EN HONGRIE

Grosswardein 3. — Dimanche, un train de marchandises est entré en collision à la station de Hollod avec un train de voyageurs.

Quatre personnes ont été tuées et vingt blessées.

MANIFESTATION REPUBLICAINE AU PORTUGAL

Porto 3. — Au moment de l'arrivée des députés républicains venant assister au meeting organisé pour protester contre la suspension infligée à deux députés républicains, une manifestation s'est produite à la gare.

Plusieurs agents et un certain nombre de manifestants ont été blessés.

Au meeting des discours ont été très applaudis Un manifeste sera adressé à la nation.

AU PAYS DE L'OR

Londres 3. — On mande de Mexico à la «Tribune»:

On a trouvé des filons d'une très grande richesse dans les mines de San-Francisco del Oro, dans l'Etat de Durango.

NEVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
Seul REMEDE SOUVERAIN KEFOL
Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, phien, Genève
Toutes Pharmacies. Exiger le „KEFOL".

LA SEMAINE DE SUZETTE
Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS
Paraît le Jeudi
Le Numéro: 10 Centimes
Chez les Libraires ET DANS LES GARES

Cartes de Visite
luxe et ordinaires
DEPUIS 2 Fr.
à l'imprimerie du journal à Sion

ABONNÉS ET LECTEURS

DE LA FEUILLE D'AVIS DU VALAIS, faites vos achats dans les magasins et chez les negociants qui publient leurs annonces dans ce journal.

Grande Loterie de Capitaux

garantie légalèment par le haut Gouvernement de **Hambourg** 638

600000

Marcs ou Frcs. 750,000

comme gros lot sont offerts en cas le plus heureux par la Nouvelle Grande Loterie de Capitaux, garantie par l'Etat de Hambourg. — Mais en tous cas:

1 Prime de Marcs	**300000**
1 Lot de Marcs	**200000**
1 Lot de Marcs	**100000**
2 Lots de Marcs	**60000**
2 Lots de Marcs	**50000**
1 Lot de Marcs	**45000**
2 Lots de Marcs	**40000**
1 Lot de Marcs	**35000**
2 Lots de Marcs	**30000**
7 Lots de Marcs	**20000**
1 Lot de Marcs	**15000**
11 Lots de Marcs	**10000**
36 Lots de Marcs	**5000**
103 Lots de Marcs	**3000**
160 Lots de Marcs	**2000**
437 Lots de Marcs	**1000**
578 Lots de Marcs	**300**
27764 Lots de Marcs	**169**
16448 Lots de Marcs	**200, 144, 111, 100, 78, 45' 21.**

Nous remarquons expressément encore une fois que la Loterie de Hambourg est sous la surveillance de l'Etat et que les lots sont garantis par l'Etat. Nous prions donc de ne pas comparer cette loterie avec les loteries privées, où cette sûreté n'est pas offerte. —

La Loterie de Capitaux bien importante, autorisée par le haut Gouvernement d'Etat **Hambourg** et garantie par la propriéte totale d'Etat contient **94.000 billets** dont **45.550** doivent gagner avec sûreté. **Le capital á gagner dans cette loterie est plus de**

11,560,000

Francs.

L'arrangement favorable de cette loterie d'argent est de telle manière que tous les 45,550 prix et les 8 primes extraordinaires indiquées ci-dessus seront décidés avec sûreté en 7 classes successives. — Le Lot principal de la première classe peut monter en cas le plus heureux event: à Marcs **50,000**, dans la 2º classe Marcs **55,000** monte dans la 3º à Marcs **60,000**, dans la 4me à, Marcs **65,000**, dans la 5me à Marcs **70.000**, dans la 6me **80,000**, et dans la 7me à évent. Marcs **600,000**, mais en tous cas à **300,000, 200,000, Marcs**, etc. — La maison de commerce nommée au pied invite par la présente respectueusement à s'intéresser dans cette **Grande loterie de Capitaux.**

Les personnes désirant donner des ordres sont priées d'y ajouter les montants respectifs en Billets de Banque de Suisse, ou de tous pays européen, ou le plus commode sera d'envoyer l'argent par mandat de poste international, Bons de Poste française timbre-poste ou á désir contre remboursement.

Pour le tirage de la première classe coûte

1 billet original entier	Fr. 7.50
1 demi-billet original	„ 3.75
1 quart de billet original	„ 1.90

Le prix des billets des classes suivantes et aussi la distribution de tous les prix et dates des tirages, enfin tous les détails on peut voir du plan officiel. — Chacun recevra entre ses mains les billets originaux pourvus des armes d'Etat, et en même temps le plan officiel des tirages, où l'on verra tous les détails nécessaires. De suite après le tirage chaque intéressé recevra la liste officielle des primes tirées, pourvues des armes d'Etat. **Le paiement des lots se fera selon le plan promptement, sous la garantie de l'Etat. Les prix sont payables en Monnaie allemande.** En cas que contre notre attente, le plan des tirages ne convienne pas à un des intéressés, nous sommes bien prêts à prendre retour avant le tirage les billets qui ne conviennent pas et restituer le montant reçu. Nous prions de bien vouloir nous envoyer les ordres le plus promptement possible mais en tous cas avant le

15 NOVEMBRE 1906.

Valentin & Cie
Maison de Banque
HAMBOURG
Ville libre, Allemagne

Si l'on désire, le plan officiel des tirag s est envoyé gratuitement d'avance.

CADEAUX DE NOEL

ETRENNES UTILES

Grand choix de Machines à coudre
des
meilleurs systèmes connus et perfectionnés
pour
Familles, Couturières, Tailleurs et Cordonniers

Machines à mains depuis 40 francs

MACHINES AVEC TABLE ET COFFRET DEPUIS 70 FRANCS

Franco dans toutes les gares du Valais

GARANTIE 10 ANS

VENTE A L'ESSAI

REPARATIONS GRATUITES

FACILITÉS DE PAYEMENTS

Fournitures complètes
PIÈCES DE RECHANGE POUR TOUS SYSTEMES

ATELIER DE RÉPARATIONS A
l'Agence Agricole et Industrielle du Valais

A.-H. FONTAINE, SION

665 MAISON FONDÉE EN 1878 *Téléphone*

ATTENTION

mérite **la combinaison de valeurs lots à, autorisées par la loi** que **chacun** peut se procurer contre payements mensuels, de 4, 5, 8 et 10 fr. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. Lots principaux de Fr. 600,000, 300,000, 250,000 200,000, 150.000, 100,000, 75,000, 50,000, 25,000 10,000 5,000, 3,000 etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs. 569

Les prochains tirages auront lieu; 1, 10, 15, 20 et 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés, sur demande gratis et franco, par la

Banque pour obligations à primes
à BERNE, Rue du Musée, 14

DEMANDEZ PARTOUT les
Encres d'Aarau
de SCHMUZIGER & Cie 475
Reconnues les meilleures.

PLUS DE
50 MILLIONS DE FRANCS
dans l'espace de 24 mois
Sans risque et d'une manière légale on peut obtenir d'énormes gains en adhérant à un
SYNDICAT
avec fr. 5 ou fr. 10.
Cotisation mensuelle
(ou fr. 220, versement net)
Que personne ne neglige de demander le prospectus détaillé qui est envoyé gratis et franco. 555
EFFECTENBANK à BERNE

Feuilleton de la *Feuille d'Avis du Valais*

(7)

LA BELLE MARION

V

FOU OU RAISONNABLE ?

»Mais on ne peut guère juger soi-même de ces choses; et d'ailleurs je ne l'ai pas encore rencontré, je crois.

— Vous ne l'avez certainement pas rencontré, dit le convalescent d'un ton significatif, attendu qu'il est depuis plus de huit jours soumis à «la peine forte et dure» — en d'autres termes, à la camisole.

— Vraiment! Et qu'a-t-il fait à cette jolie petite vieille pour tant l'épouvanter?

— La semaine dernière, quand son accès l'a repris, elle se trouvait sur son chemin, et il s'est mis à lui donner la chasse à travers salles et corridors avec des menaces effroyables On l'a muselé. Mais la pauvre âme a failli en mourir de frayeur. Beaman l'a logé dans «la chambre capitonnée», où il restera jusqu'à ce qu'il ait retrouvé l'équilibre...

Après cet épisode, Armytage se sentit plus impatient que jamais de rencontrer Lukyn, de l'étudier de près, de pouvoir se convaincre enfin par ses yeux s'il feignait la démence ou bien s'il était vraiment un fou dangereux Et quelle que pût être la solution de ce doute, l'angoisse de son cœur grandissait avec les rapports qu'il entendait. Si Lukyn devenait par accès soudains, le brutal, l'insensé que chacun lui peignait, il serait criminel de lui donner la liberté; bien plus encore, de le laisser épouser miss Fermor ou n'importe qui. Et, si d'autre part, les dangers qui le poussaient à simuler la folie étaient tels qu'il ne reculait point pour les éviter, devant la terrible camisole de force, quel triste augure pour le bonheur, la sécurité de Marion, son sort une fois lié à celui de cet homme!...

La rencontre différée se produisit enfin. Certain après-midi, le docteur Beaman, toujours à l'affût d'expédients ingénieux, capables d'endormir ou de calmer la turbulence de ses malades, vint d'un air de mystère trouver Leslie, occupé dans la bibliothèque à parcourir les journaux et revues du jour.

— Vous pourriez me rendre un véritable service, monsieur, et je ne doute pas que vous ne soyez prêt à m'aider quand vous saurez qu'il s'agit ici d'une œuvre de bonté à accomplir, fit-il, avec son urbanité coutumière. Vous n'êtes pas sans avoir entendu dire que nous avons en ce moment un gentleman vous ressemblant de prodigieuse façon.... d'extérieur, d'extérieur seulement! Votre santé — pour ne parler que de cela — n'offre, Dieu merci, rien d'analogue avec la sienne. Le pauvre garçon vient d'être victime d'un assaut très grave de son mal!... Enfin, l'accès se dissipe; pas aussi vite que je le voudrais. J'aurais besoin de fixer, de captiver son attention. Mais les moyens artificiels sont souvent sans pouvoir, et la ruse des... malades pour les déjouer, est étonnante. Or, j'ai pensé que le fait rare, véritablement surprenant, de rencontrer son sosie, de se voir dans un autre homme absolument comme en un miroir, ne pourrait manquer de l'intéresser, de l'amuser, de produire un choc. C'est tout ce que je demande. Qu'il «pense» un moment comme un homme normal, et j'espère le ramener par degrés à l'état de calme et de raison.

Sans hésiter, Armytage se rendit courtoisement à la requête du docteur, et on procéda immédiatement à l'épreuve. Accompagné de Beaman, et suivi de plusieurs aides solides, destinés à prêter main-forte, au cas où la bête féroce se montrerait, il prit le chemin du quartier des agités, dissimulant la vive satisfaction qu'il éprouvait à pouvoir enfin contempler face à face celui qu'il venait délivrer.

On tira les verrous, et Leslie, gardé de près fut invité à se tenir debout dans l'encadrement de la porte. Quoiqu'il sût ce qui l'attendait, lui-même reçut un choc quand le regard sombre, questionneur, stupéfait de cet homme croisa son regard tranquille. Ainsi que l'avait dit le brave Parker, ils se ressemblaient «comme deux gouttes d'eau».

Fatigué d'avoir tourné comme un tigre en cage dans l'étroit espace de sa cellule, Nigel Lukyn venait de se jeter plein d'une rage impuissante sur le banc capitonné qui faisait face à la porte.

La vue d'Armytage parut le galvaniser. Se soulevant lentement de sa couche, il se mit sur ses pieds, et sans quitter du regard l'étrange apparition, l'œil rouge, le front buté, il s'avança à pas comptés. Toute son allure suggérait si éloquemment l'idée du fauve qui va bondir sur sa proie, que le docteur ouvrait la bouche pour ordonner de pousser et verrouiller la porte, lorsque Lukyn, changeant subitement d'humeur, s'arrêta court et se mit à rire immodérément.

— Ah! ah! ah!... Elle est bien bonne! (Armytage tressaillit involontairement; il avait cru entendre sa propre voix). La meilleure farce de la saison, sur mon âme! Viens, ça, mon vieux! Viens partager ce séjour enchanteur! Nous sommes faits pour nous entendre! Nous devions être les frères célestes: Castor et Pollux voyageant incognito sur la terre... Ah! ah! ah!...

Et les rires de recommencer.

— Voilà qui suffit! dit le docteur. Parker, fermez la porte, et aussitôt que nous serons loin, venez lui raconter comment nous avons eu l'honneur de recevoir ici ce monsieur qui lui ressemble tant. Il est intéressé. Sa voix est naturelle. Monsieur Clarke, je vous suis profondément obligé!... A propos, reprit M. Beaman, dirigeant un regard pénétrant sur son courtois pensionnaire, comment marche l'affaire du testament de Sa Majesté?

— Le mieux du monde. J'ai enfin trouvé, je crois, le moyen d'écraser mes adversaires, dit Leslie posément.

— En vérité? Et quel est ce moyen?

— C'est de faire appel à la Chambre des lords. N'est-ce pas là le parti le plus simple? Je suis surpris de n'y avoir pas songé plus tôt!

— Surprenant, en effet! dit le docteur regagnant son cabinet, tandis que Leslie s'éloignait de son côté, un peu plus embarrassé qu'auparavant.

N'étant point une autorité en matière de maladies mentales, il ne pouvait former aucun valable diagnostic sur l'état réel de Lukyn; une chose cependant semblait s'imposer; si le malade donnait les signes de rétablissement attendus avec confiance par le docteur, ce serait une preuve à peu près certaine qu'il était vraiment dérangé d'esprit. Car dans le cas où, ainsi qu'il le supposait avec M. Quayne, Lukyn aurait été réduit à simuler cette condition pour échapper à ses ennemis, la rencontre curieuse d'un homme fait à sa ressemblance ne pouvait aucunement faire changer son attitude.

Aussi, lorsqu'il apprit quelques jours plus tard que les prévisions du docteur se réalisaient de point en point, que l'«agité» avait graduellement retrouvé le calme, et qu'il serait sous peu autorisé à se mêler avec les autres pensionnaires, l'espérance de pouvoir enfin s'entendre avec lui tomba à peu près à zéro. Ceci était la mort du projet de Marion. Et quoiqu'il ne pût se défendre d'une joie involontaire à l'idée de la voir délivrée pour toujours d'un mariage qui s'annonçait si mal une invincible honnêteté lui faisait souhaiter d'accomplir loyalement, intégralement de sa part de contrat; de répondre à la générosité de miss Fermor par une générosité supérieure. Car il n'avait pas fallu longtemps à l'aimable fille pour se convaincre que son plan pouvait la trahir mais non point l'instrument que le hasard lui avait prêté. Et d'accord avec M. Quayne, elle avait décidé, fort équitablement que c'était à l'effort, non au résultat qu'irait la rémunération. Si bien que dès le lendemain de son entrée au Grey-Gabbes, la somme promise était placée au nom de Leslie Armytage — et par les soins de l'habile détective, jadis par l'imprudent hussard.

Il n'y avait donc dans son désir de trouver en Lukyn un homme capable de raisonner sainement de son évasion, pas le moindre alliage d'intérêt mercenaire. Il souhaitait simplement de pouvoir faire son devoir sans restriction, quoi qu'il en pût coûter; et comme la seule solution à ses difficultés serait de trouver en M. Lukyn un simple simulateur de la folie, il s'hexhortait à désirer qu'il en fût ainsi, et se préparait à lui soumettre tous les arguments capables de le décider à jeter bas ce déguisement.

Le jour même où Nigel Lukyn eut la permission de se promener librement Leslie s'arrangea pour le rencontrer dans une partie écartée des jardins. Ils se trouvaient seuls sous les grands arbres d'une allée ombreuse; et allant à lui avec un bonjour délibéré, il lui offrit comme la chose la plus naturelle du monde, une cigarette.

L'autre s'arrêta court, et pendant deux ou trois secondes parut hésiter; puis sa surprise fit place à la gaîté et de nouveau il fit entendre un bruyant éclat de rire moins convulsif et débridé toutefois que celui qui avait salué leur première entrevue.

— Curieux, n'est-ce pas? observa Armytage en souriant. On dit que chacun à son «double» ici-bas Mais ce n'est pas à tout le monde que le hasard permet de le rencontrer face à face.

— Si tant est qu'il y ait ici un jeu du hasard, fit Lukyn avec un clignement d'œil de malice.

Et allumant la cigarette qui lui était offerte il tourna sur ses talons, marchant à côté de Leslie.

Que signifie cette observation? Avait-il du premier coup deviné pourquoi un homme exactement fait à son image s'était introduit dans la maison? Il y avait presque dans ces singulières paroles une invitation directe à parler Mais la prudence défendait à Leslie de se découvrir trop vite. Et il désirait en outre s'assurer que les services seraient acceptés, ce qui ne pourrait être si Lukyn ne se servait de la main du docteur Beaman comme d'un bouclier contre ses assassins. Afin d'éclaircir ce point le hussard eut recours à une question assez subtile pour un homme si peu accoutumé à ruser.

— Que pourrait-il y avoir autre qu'un effet du hasard? A moins reprit-il, appuyant à dessein sur ces mots et surveillant attentitivement le profil de son compagnon, à moins que je vous eusse traqué jusqu'ici avec de sinistres intentions...

— Prenez garde! fit Lukyn avec un geste inconscient. Tout cet ordre de pensées est dangereux à exprimer en ce lieu. Il peut vous conduire tout droit à la chambre capitonnée!... Non, je n'ai nullement supposé que vous en veuliez à ma vie...

Il n'y avait pas à suspecter la sincérité de cette réponse. Dans le ferme modelé de la mâchoire, dans l'éclair gris-bleu du regard, si semblable au sien, Leslie ne vit pas trace de peur. Lui et Quayne avaient fait fausse route, évidemment. Sans tarder, il attaqua une autre corde.

— Il est vrai, dit-il, qu'une seconde hypothèse se présente, tout aussi naturelle, sinon plus Vous pouvez supposer que je viens ici non dans le dessein de vous nuire, mais avec le projet de vous aider, grâce à cette extraordinaire ressemblance...

Nigel s'arrêta brusquement, tout son beau visage, un peu ravagé, illuminé de joie:

— Je crois vous entendre. Causons, dit-il.

Et prenant Armytage sous le bras, il se mit à marcher d'un pas vif.

L'entretien était bien engagé; le résultat déjà obtenu satisfaisant. Quelle que fût la cause des haines soulevées contre lui, Lukyn n'était pas un lâche fugitif, Armytage l'exonérait pleinement de cette accusation, et il lui semblait que l'accusation de folie eût été aussi gratuite. Le ci-devant locataire de la chambre capitonnée, parlait, raisonnait, se comportait certainement comme un homme normal. Se pourrait-il que Marion, après tout, eût montré plus de clairvoyance en sa généreuse incrédulité que tous les autres ensemble? Non. Mais les soins intelligents du docteur Beaman avaient agi, et les violences dont lui, Leslie avait entendu parler, étaient peut-être la dernière explosion d'un feu prêt à s'éteindre.

Lukyn paraissait, en tout cas, parfaitement apte à saisir, à comprendre, a juger l'importante communication qui l'attendait et plus que préparé à en profiter.

(à suivre)